

## S.M.A.G.V.31

<b>N°2015 -1- 4</b>		
<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille quinze et le douze mars, le Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne, dûment convoqué par M. le Président Jean-Marc Huyghe, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Portet sur Garonne à 16h.	
<b>En exercice</b>		62
<b>Présents</b>		12
<b>Ayant participé au vote</b>		19
<b>Présents :</b>	Mesdames :Feyt, Faivre, Gregoire, Oreste, Gueguen Messieurs : Huyghe, Baur, Fournié, Lepinay, Marin, Alm, Laforgue	
<b>Absents avec pouvoirs :</b>	M. Ducert, M. Aumonier, M. Lafon, M. Portes, Mme Broussal, M. Serieys, M. Bros	
<b>Date de la convocation</b>	27 février 2015	

### **OBJET : Affectations des résultats 2014 sur l'exercice 2015**

Monsieur le Président, au vu de l'approbation des comptes administratifs 2014, soumet à l'approbation l'affectation du résultat 2014 en 2015.

#### **BUDGET PRINCIPAL DU S.M.A.G.V.31**

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement à affecter de 158 939.06 € et un excédent cumulé d'investissement de 90 313,79 € qui se décomposent de la manière suivante :

##### **1/ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2014	74 746.04 €
Excédent cumulé au 31/12/2013	15 587.75 €
<b>Excédent cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>90 313.79 €</b>

##### **2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2014	58 938.37 €
Excédent cumulé au 31/12/2013	100 000.69 €
<b>Excédent cumulé à affecter</b>	<b>158 939.06 €</b>

#### **BUDGET ANNEXE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL**

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement à affecter de 35 197,08 € et excédent cumulé d'investissement de 23 974.99 € qui se décomposent de la manière suivante :

##### **1/ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2014	12 263..94 €
Excédent cumulé au 31/12/2013	11 711.05 €
<b>Excédent cumulé à affecter</b>	<b>23 974.99 €</b>

## 2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat excédentaire de l'exercice 2014	- 493.55 €
Résultat cumulé à la clôture 2013	35 690.63 €
<b>Excédent cumulé à affecter</b>	<b>35 197.08 €</b>

### ARTICLE UNIQUE :

Il vous est proposé, conformément aux dispositions de la comptabilité M14, d'affecter ces sommes de la façon suivante :

#### **Budget principal MANEO**

Le résultat 2014 à affecter de 158 939,06 € sera réparti comme suit :

- Compte 002 – Excédent de fonctionnement (Recettes)	158 939,06 €
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (Recettes)	€

#### **Budget annexe MANEO**

Le résultat 2014 à affecter de 35 197,08 € sera réparti comme suit :

- Compte 002 – Excédent de fonctionnement (Recettes)	35 197.08 €
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (Recettes)	€

### **LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES, POUR EXTRAIT CONFORME, LE PRESIDENT,**

- **nombre de votants : 19**
- **pour : 19**
- **contre : 0**
- **abstention : 0**

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le 13 mars 2015
- Déposé à la Préfecture le 17 mars 2015
- Labège, le 13 mars 2015